



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/51
14 avril 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-seizième réunion
Montréal, 9 – 13 mai 2016

PROPOSITION DE PROJET : TUNISIE

Ce document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) France, PNUE et ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET : PROJETS PLURIANNUELS Tunisie

| I) TITRE DU PROJET | AGENCE | RÉUNION D'APPROBATION | MESURE DE RÉGLEMENTATION |
|---|----------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Plan d'élimination des HCFC (1 ^{re} étape) | France, PNUE, ONUDI (principale) | 72 ^e | 15 % d'ici à 2018 |

| | | |
|--|--------------|-------------------|
| II) DERNIÈRE DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (groupe I, annexe C) | Année : 2014 | 34,5 (tonnes PAO) |
|--|--------------|-------------------|

| III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO) | | | | | | | | Année : 2014 | |
|---|----------|---------|----------------------------|---------------|-----------|----------|--------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Produits chimiques | Aérosols | Mousses | Lutte contre les incendies | Réfrigération | | Solvants | Agents de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale du secteur |
| | | | | Fabrication | Entretien | | | | |
| HCFC-123 | | | | | | | | | |
| HCFC-124 | | | | | | | | | |
| HCFC-141b | | | | | | 0,9 | | | 0,9 |
| HCFC-142b | | | | | | | | | |
| HCFC-22 | | | | | 33,6 | | | | 33,6 |

| IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO) | | | |
|---|------|--|------|
| Référence 2009 - 2010 : | 40,7 | Point de départ des réductions globales durables : | 45,7 |
| CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO) | | | |
| Déjà approuvée : | 10,6 | Restante | 35,1 |

| V) PLAN D'ACTIVITÉS | | 2015 | 2016 | 2017 | Total |
|---------------------|----------------------------------|---------|------|---------|---------|
| France | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 2,32 | | 0,4 | 2,72 |
| | Financement (\$ US) | 444 354 | | 78 769 | 523 123 |
| PNUE | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,32 | | 0,1 | 0,42 |
| | Financement (\$ US) | 62 350 | | 16 950 | 79 300 |
| ONUDI | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 2,82 | 0,0 | 0,6 | 3,42 |
| | Financement (\$ US) | 512 419 | 0 | 116 003 | 628 422 |

| VI) DONNÉES DU PROJET | | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Total |
|---|--------|-----------------|---------|---------|----------|---------|-------|-----------|
| Limites de consommation du Protocole de Montréal (estimation) | | | 40,7 | 36,63 | 36,63 | 36,63 | 36,63 | S.o. |
| Consommation maximale admissible (tonnes PAO) | | | 40,7 | 36,63 | 36,63 | 36,63 | 34,60 | S.o. |
| Financement convenu (\$US) | France | Coûts de projet | 135 690 | 394 397 | 0 | 69 913 | 0 | 600,000 |
| | | Coûts d'appui | 17 187 | 49 957 | 0 | 8 856 | 0 | 76,000 |
| | PNUE | Coûts de projet | 30 000 | 55 000 | 0 | 15 000 | 0 | 100,000 |
| | | Coûts d'appui | 3 900 | 7 150 | 0 | 1 950 | 0 | 13,000 |
| | ONUDI | Coûts de projet | 512 885 | 478 896 | 0 | 108 414 | 0 | 1,100,195 |
| | | Coûts d'appui | 35 902 | 33 523 | 0 | 7 589 | 0 | 77,014 |
| Sommes approuvées par le Comité exécutif (\$US) | | Coûts de projet | 678 575 | 0 | 0,0 | 0 | 0 | 678 575 |
| | | Coûts d'appui | 56 989 | 0 | 0,0 | 0 | 0 | 56 989 |
| Somme totale soumise pour approbation à cette réunion (\$US) | | Coûts de projet | 0 | 0 | 928 293* | 0 | 0 | 928 293 |
| | | Coûts d'appui | 0 | 0 | 90 630* | 0 | 0 | 90 630 |

*La deuxième tranche était prévue pour 2015, mais n'a été soumise qu'à la 76^e réunion

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Recommandation du Secrétariat : | Approbation générale |
|---------------------------------|----------------------|

DESCRIPTION DU PROJET

1. L'ONUDI, en qualité d'agence d'exécution principale, présente à la 76^e réunion au nom du gouvernement de la Tunisie, une demande de financement pour la deuxième tranche¹ du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la somme totale de 1 018 923 \$US, comprenant 478 896 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 33 523 \$US, pour l'ONUDI, 55 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 7 150 \$US, pour le PNUE, et 394 397 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 49 957 \$US, pour le gouvernement de la France. La soumission comprend un rapport périodique sur la première tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC et le plan de mise en œuvre de la tranche de 2016 à 2017.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Tunisie a déclaré une consommation de 34,5 tonnes PAO en 2014 et a évalué sa consommation de l'année 2015 à 35,56 tonnes PAO, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Tunisie (données soumises en vertu de l'article 7 pour 2011-2014, données estimatives pour 2015)

| HCFC | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015* | Données de référence |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|----------------------|
| Tonnes métriques | | | | | | |
| HCFC-22 | 599,53 | 577,25 | 566,85 | 610,43 | 629,75 | 709,34 |
| HCFC-141b | 8,46 | 8,46 | 8,46 | 8,46 | 8,46 | 14,57 |
| Total (tm) | 607,99 | 585,71 | 575,31 | 618,89 | 638,21 | 723,91 |
| Tonnes PAO | | | | | | |
| HCFC-22 | 32,97 | 31,75 | 31,18 | 33,57 | 34,63 | 39,01 |
| HCFC-141b | 0,93 | 0,93 | 0,93 | 0,93 | 0,93 | 1,61 |
| Total (tonnes PAO) | 33,9 | 32,68 | 32,11 | 34,5 | 35,56 | 40,62 |

*Estimation.

3. La consommation estimative de 2015 représente 12 pour cent de moins que la valeur de référence, mais elle est un peu plus élevée que la consommation de 2014. L'augmentation de la consommation depuis 2011 est attribuable à une demande accrue pour le HCFC-22 à cause des prix élevés, ce qui a pour résultat que les entreprises enregistrées importent jusqu'au maximum de leur quota afin de constituer des stocks. L'absence de trousseaux pour l'utilisation des substances de remplacement des HCFC dans le secteur de la climatisation est un autre facteur ayant contribué à accroître la demande.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification confirme que le gouvernement est en voie de mettre en œuvre un programme de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC pour l'année 2014 a été de 34,4 tonnes PAO. Le rapport de vérification conclut que le programme de permis et de quotas est en mesure de réglementer les quantités importées en toute légitimité. Le rapport comprend des recommandations pour améliorer davantage son fonctionnement, notamment des mesures pour réglementer les importations d'équipement à base de HCFC.

¹ La deuxième tranche était prévue pour 2015, à l'origine, mais n'a été présentée qu'à la 76^e réunion.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

5. Le gouvernement de la Tunisie a déclaré des données sectorielles sur la consommation de HCFC relatives à son programme de pays pour l'année 2014 qui sont conséquentes aux données déclarées en vertu de l'article 7.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le gouvernement de la Tunisie a adopté des mesures pour régler l'importation, l'exportation et l'utilisation des SAO, dont un programme de permis et de quotas qui comprend les HCFC. Des mesures sont en place pour adopter un nouveau décret comprenant une réglementation plus sévère sur l'importation et la consommation de HCFC et de produits à base de HCFC.

7. L'achat d'équipement pour améliorer les capacités d'identification des HCFC des agents de douane et de la police a été prévue à la première tranche, mais comme les trousseaux d'identification des frigorigènes prévus dans le plan national d'élimination des CFC n'ont été livrés qu'en mars 2015, cette activité a été reportée à la prochaine période de mise en œuvre.

Secteur de la fabrication

Climatiseurs individuels

8. Les quatre plus grandes entreprises de fabrication de climatiseurs résidentiels en trousseaux complètement démontés étaient incluses dans la première étape du PGEH aux fins de mise en œuvre en 2017-2020 en utilisant le HFC-32 ou le R-290 comme substance de remplacement. Une assistance technique et de la formation ont été fournies afin d'encourager l'utilisation de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète. Ces quatre entreprises entreprendront la reconversion lorsque les trousseaux de climatiseurs complètement démontés à base de substances de remplacement seront vendues sur le marché.

Secteur des solvants

9. La première étape du PGEH prévoyait des investissements dans deux entreprises (la Société de fabrication des articles pharmaceutiques (SOFAP) et la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT)) qui utilisent le HCFC-14b en vrac comme solvant.

10. La SNCFT utilise le HCFC-141b pour vidanger les circuits de frigorigènes lors de l'entretien du système de climatisation dans les wagons de trains. La Société des chemins de fer a reçu l'équipement (c.-à-d., 3 trousseaux de vidange à utiliser avec le HFO-1233zd et 9 bouteilles), des stocks de solvant de remplacement et la formation de 30 techniciens en utilisation de cet équipement. La SNCFT continuera à utiliser le même processus de vidange, sauf que le nouveau solvant sera récupéré afin d'être réutilisé. Les activités prévues au projet étaient terminées en date de mars 2016.

11. La SOFAP utilise le HCFC-141b comme solvant pour les appareils médicaux. Les activités entreprises ont porté sur le repérage et le choix des solvants de remplacement les plus appropriés vendus sur le marché. Deux substances de remplacement ont été mises à l'essai, le HFE et le HFO. Le choix s'est arrêté sur le HFE, qui a subi des essais exhaustifs en laboratoire. Les essais pilotes débuteront en avril 2016.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

12. Un programme de formation et de certification a été élaboré, et l'équipement et les outils (gabarit, distributeur, pompes, balances) requis dans les centres de formation et les ateliers ont été déterminés, achetés et livrés. La formation des techniciens devrait débiter vers le milieu de 2016, car les activités de mise en œuvre de la première tranche ont mis l'accent sur l'évaluation des besoins et l'achat d'outils.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet

13. Le Bureau national de l'ozone demeure responsable de la mise en œuvre générale du PGEH en jouant un rôle déterminant dans la coordination de la Commission nationale pour la protection de la couche d'ozone, formée du groupe directeur du PGEH, du Groupe législatif et du Groupe technique.

Niveau de décaissement des fonds

14. Une somme de 155 635 \$US (29 pour cent des 678 575 \$US approuvés à ce jour (512 885 \$US pour l'ONUDI, 30 000 \$US pour le PNUE et 135 690 \$US pour le gouvernement de la France)) ont été décaissés (135 595 \$US pour l'ONUDI, 20 000 \$US pour le PNUE et 40 \$ pour le gouvernement de la France). Le solde de 522 940 \$US sera décaissé en 2016 et en 2017.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

15. Les activités ci-dessous seront mises en œuvre au cours de la deuxième tranche :

- a) Soutien par politiques et réglementaire à la mise en œuvre d'un programme complet de permis et de quotas en ligne d'ici à la première moitié de 2017, et élaboration d'une réglementation sur l'utilisation des frigorigènes inflammables (PNUE) (20 000 \$US);
- b) Soutien au renforcement des capacités des agents de douane par le biais de trois réunions et de quatre ateliers visant à former 100 agents de douane et de police (PNUE) (35 000 \$US);
- c) Modification des chaînes et des procédés de production dans les quatre entreprises de climatisation, et formation du personnel (ONUDI) (356 396 \$US) et (France) (309 408 \$US);
- d) Deux ateliers sur les bonnes pratiques de réfrigération pour former 120 techniciens, distribution de 100 manuels de formation et achat d'outils supplémentaires (gabarit, distributeur, pompes, balances) pour les techniciens d'entretien (ONUDI) (109 488 \$US);
- e) Mesures d'encouragement dans le cadre d'un programme de remplacement d'équipement, afin de favoriser l'utilisation de nouveaux frigorigènes de remplacement pour des utilisateurs finaux choisis (France) (38 000 \$US); et
- f) Gestion du projet (ONUDI) (60 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport de vérification

16. Le Secrétariat a pris note que le rapport de vérification ne comprend pas l'année 2015. L'ONUDI a expliqué que conformément à l'accord intervenu entre le gouvernement et le Comité exécutif, la présente soumission était prévue à la 75^e réunion, mais a été reportée à cause d'un faible niveau de décaissement. Par conséquent, la vérification achevée en septembre 2015 ne portait que sur la consommation de 2014. Une vérification supplémentaire pour la même demande de tranche aurait coûté cher et risquait de ne pas être terminée dans les délais nécessaires. Cependant, le gouvernement de la Tunisie a proposé une estimation de la consommation de 2015 (35,6 tonnes PAO) qui témoigne du respect du Protocole de Montréal et de l'Accord.

Rapport sur le programme de pays

17. Prenant note que le rapport sur le programme de pays pour l'année 2014 révèle que le HCFC-22 n'a été utilisé qu'à des fins d'entretien, le Secrétariat a recommandé à l'ONUDI de demander au gouvernement de réviser ces données afin qu'elles soient conformes au PGEH et comprennent la fabrication. Le rapport sur le programme de pays de 2015 sera remis avant le 1^{er} mai 2016, avec une révision du rapport sur le programme de pays de 2014.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

18. Le gouvernement de la Tunisie a déjà émis des quotas d'importation des HCFC pour 2016 aux fins de réglementation, qui respectent les objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de la fabrication

Secteur des solvants

19. Les retards dans la mise en œuvre des activités dans le secteur des solvants, en particulier chez SOFAP, sont attribuables au temps supplémentaire nécessaire afin de cerner les solutions de remplacement vendues sur le marché. Par conséquent, un accord a été conclu avec le fournisseur du solvant choisi (le HFE) concernant les essais pilotes et la reconversion finale pour remplacer le HCFC-141b. Le projet devrait être mené à terme d'ici à la fin de 2016.

Secteur de la climatisation

20. L'absence de trousse de climatiseurs complètement démontés à base de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète a retardé le choix de la substance de remplacement du HCFC-22 dans le secteur de la fabrication de réfrigérateurs et de climatiseurs. L'ONUDI a amorcé des discussions avec les producteurs, au cours de la première tranche, sur les technologies disponibles, leurs caractéristiques, la façon de les utiliser et les conséquences de changer les opérations, afin de faciliter la mise en œuvre du projet dès que les substances de remplacement seront choisies. L'ONUDI a établi des contacts avec les fabricants d'outils et d'équipement afin de connaître les réductions de coûts pour certaines pièces d'équipement fournies à ce secteur, indiquées à l'Appendice A-8 de l'Accord. Les progrès dans cette coopération seront déclarés dans la demande pour la troisième tranche.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

21. Prenant note des préoccupations du Secrétariat concernant la formation non achevée des techniciens, l'ONUDI a réitéré que le gouvernement a décidé de prioriser le développement d'un programme de formation et d'un programme national de certification, qui ont été achevés à la première tranche, afin de mettre en œuvre les deux programmes au début du quatrième trimestre de 2016. Une cinquantaine de techniciens seront formés d'ici à la fin de 2016.

Conclusion

22. Le Secrétariat a constaté que la Tunisie continue à respecter les objectifs de consommation de HCFC fixés dans l'Accord avec le Comité exécutif, a mis sur pied un programme de permis et de quotas efficace et continue à faire des progrès dans la mise en œuvre des activités approuvées à la première étape. La mise en œuvre des projets d'investissement dans les secteurs de solvants et de la climatisation ayant connu des retards est en cours et devrait être menée à terme en 2016 pour les solvants et en 2020 pour la climatisation. La formation des agents de douane et des techniciens devrait débuter au cours de la deuxième tranche. Le niveau de décaissement de fonds dépasse le seuil permettant le décaissement de la tranche suivante.

RECOMMANDATION

23. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Tunisie, et recommande également l'approbation générale de la deuxième tranche de la première étape du PGEH pour la Tunisie et du plan de mise en œuvre pour 2016-2017 correspondant, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous :

| | Titre du projet | Financement du projet (\$US) | Coûts d'appui (\$US) | Agence d'exécution |
|----|--|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| a) | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) | 478 896 | 33 523 | ONUDI |
| b) | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) | 55 000 | 7 150 | PNUE |
| c) | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) | 394 397 | 49 957 | France |